

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)**



ANAQ-SUP

**GUIDE D'AUTO-EVALUATION
POUR L'ACCREDITATION D'UN
CENTRE/ORGANISME DE RECHERCHE**

DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
PROCEDURE D'AUTOEVALUATION	1
1. LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'AUTOEVALUATION	1
2. CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE, DEFINITION DES RESPONSABILITES ET PLANIFICATION DES ACTIVITES	2
3. IDENTIFICATION DES SOURCES DE DONNEES, COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES	3
4. CONSTITUTION DES ELEMENTS DE PREUVES	3
5. EVALUATION DU COR AU REGARD DES CHAMPS ET STANDARDS DU REFERENTIEL	3
6. REDACTION DU RAPPORT D'AUTO-EVALUATION	4
ANNEXES	5
PARTIE I	5
PARTIE II	6
PARTIE III	7

Préambule

Ce guide contient des indications et des recommandations pour l'auto-évaluation et l'élaboration du rapport d'auto-évaluation d'un Centre / Organisme de Recherche (COR). Il est le résultat d'une recherche documentaire sur les meilleures pratiques en assurance qualité d'une part, des expériences cumulées de l'ANAQ-Sup et des acteurs du milieu de la recherche d'autre part.

Cependant, il peut être adapté au contexte du COR et/ou utilisé pour les besoins de l'auto-évaluation en vue de son amélioration continue.

L'auto-évaluation doit d'abord être vue comme une démarche propre au COR (COR) lui permettant, périodiquement, de prendre du recul afin de réaliser une analyse de son fonctionnement et de son développement au regard de ses objectifs, de ses missions et de sa stratégie.

Elle s'appuie sur le Référentiel d'Évaluation des Centres / Organismes de Recherche (RECOR) qui décrit le cadre et les objectifs des évaluations des COR organisées par l'ANAQ-Sup, ainsi que les domaines et critères d'évaluation mobilisés dans ce contexte.

Procédure d'autoévaluation

La procédure de l'auto-évaluation comporte les étapes suivantes :

- 01.** Lancement de la procédure d'auto-évaluation ;
- 02.** Constitution d'un comité de pilotage, définition des responsabilités et planification des activités ;
- 03.** Identification des sources de données, collecte et analyse des données ;
- 04.** Constitution des éléments de preuves ;
- 05.** Evaluation du COR au regard des champs et standards du référentiel ;
- 06.** Rédaction du rapport d'autoévaluation.

1. Lancement de la procédure d'autoévaluation

Cette étape est d'une importance capitale en ce sens qu'elle permet au COR, à travers ses instances habilitées, de prendre la décision de procéder à son autoévaluation afin de se soumettre à une procédure d'accréditation par l'ANAQ-Sup. Il s'agira ainsi, lors de cette étape :

- de délibérer sur la décision de se lancer dans une procédure d'auto-évaluation. Cette délibération faite par l'instance en charge de la validation des questions scientifiques (conseil/comité scientifique), sera matérialisée par une décision du principal responsable du COR ;
- de communiquer avec toutes les parties prenantes sur le processus d'auto-évaluation. A cet effet, toutes les composantes du COR et les institutions partenaires (les responsables de la recherche, les responsables administratifs, les chercheurs, etc.) doivent être informées du processus d'auto-évaluation. Au besoin, ils pourront participer à cette auto-évaluation. Une communication efficace avec les différentes parties prenantes doit donc être maintenue durant tout le processus d'autoévaluation.

2. Constitution d'un comité de pilotage, définition des responsabilités et planification des activités

Cette étape est marquée par :

- la mise sur pied d'un comité ad-hoc chargé de piloter le processus. Ce comité de pilotage est différent de la cellule interne d'assurance qualité ou (de) la structure en charge de l'assurance qualité. Il gère le processus d'auto-évaluation et rédige le rapport d'auto-évaluation. Le comité de pilotage comprend au maximum quinze (15) membres représentatifs des parties prenantes du COR dont :
 - un (1) représentant de la direction du COR ;
 - un (1) représentant de la Cellule interne d'assurance qualité du COR ou de la structure en charge de l'assurance qualité au niveau du COR ;
 - un (1) membre du Conseil/ Comité scientifique du COR ;
 - des représentants des équipes/ thématiques / laboratoires de recherche du COR ;
 - un (1) représentant des doctorants et post-doctorants ;
 - un (1) représentant du personnel de soutien (techniciens, ingénieurs, aides laboratoire) ;
 - un (1) représentant du personnel administratif.
- la planification des activités prévues et l'établissement d'un échéancier réaliste indiquant les principales étapes de l'auto-évaluation.

Étapes	Sous-étapes	Responsable	Acteurs	Echéances de mise en œuvre
Lancement de la procédure d'autoévaluation				
Constitution d'un comité de pilotage, définition des responsabilités et planification des activités				
Identification des sources de données, collecte et analyse des données				
Constitution des éléments de preuves				
Evaluation du COR au regard des champs et standards du référentiel				
Rédaction du rapport d'autoévaluation				

3. Identification des sources de données, collecte et analyse des données

L'identification des sources de données, la collecte et l'analyse des informations constituent des étapes fondamentales du processus d'auto-évaluation. Il est donc vivement conseillé de définir, par champs d'évaluation, les principales sources d'information ainsi que les responsabilités relatives à la collecte et à l'analyse des données. Cette démarche permet de renseigner/évaluer le CO, au regard des champs d'évaluation et standards associés.

4. Constitution des éléments de preuves

Les preuves sont des éléments qui permettent de confirmer la réalisation effective d'un point de référence, c'est-à-dire d'un critère. Il est donc vivement conseillé de réunir les éléments de preuve pour chaque point de référence.

5. Evaluation du COR au regard des champs et standards du référentiel

Le référentiel d'évaluation comporte sept (7) champs couvrant (24) standards auxquels sont associées des questions renvoyant à des points de référence et à des éléments de preuve à fournir. Il s'agit, pour le Comité de pilotage, d'évaluer le COR au regard des standards du référentiel et de rassembler toutes les informations nécessaires au déroulement de l'évaluation externe.

Les champs d'évaluation portent essentiellement sur les objectifs du COR, sur les infrastructures et les équipements, sur son organisation et la gestion de la qualité, sur les

personnels de recherche et de soutien, sur la mise en œuvre de la recherche, etc. (voir référentiel). Chaque champ est constitué d'un ou de plusieurs standards auxquels sont jointes des questions renvoyant à des points de référence et à des éléments de preuve à fournir. Ces éléments aident le COR à recueillir l'information nécessaire à l'évaluation des standards.

Pour chaque standard, le comité ad hoc d'auto-évaluation doit :

- décrire la situation du COR par rapport aux critères de qualité ;
- analyser les données recueillies par rapport aux critères de qualité ;
- formuler des remarques et recommandations ;
- apprécier le niveau d'atteinte.

Dans une perspective de développement de la qualité, le COR peut demander que des champs et/ou des thèmes spécifiques soient également examinés.

6. Rédaction du rapport d'auto-évaluation

Le président du Comité de pilotage organise, coordonne et finalise la rédaction du rapport. Le rapport est rédigé conformément au canevas proposé en annexe du guide. Il doit être objectif, descriptif, constructif, analytique et critique.

De plus, les documents complémentaires au rapport sont indiqués en annexe du guide.

Une fois que la rédaction du rapport est achevée, le président du Comité de pilotage le soumet au responsable du COR pour validation et partage. Il est alors transmis à l'ANAQ-Sup qui l'exploite en vue de vérifier sa conformité. Un avis de recevabilité est délivré au COR si le rapport est conforme aux attentes de l'ANAQ-Sup. Dans le cas contraire, une demande de compléments d'informations est adressée au COR afin qu'il se conforme aux attentes de l'ANAQ-Sup.

ANNEXES

PARTIE I

FICHE SIGNALÉTIQUE DU CENTRE / ORGANISME DE RECHERCHE (COR)

Intitulé du COR	
Adresse administrative du COR	
Contacts de l'interlocuteur principal désigné par le responsable du COR	

Évaluation sollicitée par une seule institution porteuse	
Nom et adresse de l'institution	Non de l'instance d'approbation et date d'approbation Date d'approbation par l'instance compétente (Préciser le nom de l'instance)

Évaluation sollicitée par plusieurs institutions porteuses (accréditation conjointe)	
Noms et adresses des institutions	Non de l'instance d'approbation et date d'approbation Dates d'approbation par les instances compétentes (Préciser le nom de l'instance)

Champs, axes et thématiques de recherche		
Intitulés des thématiques, programmes, projets, axes de recherche	Entités opérationnelles (laboratoires, unités et équipes de recherche)	Noms, prénoms et grade des responsables du programme de recherche ou de l'entité opérationnelle

Composition du conseil/comité scientifique			
Prénoms et Nom	Grade	Catégorie de membres	Institution de rattachement (si applicable)

PARTIE II

CANEVAS DE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

I. Partie descriptive

1. Introduction
2. Présentation du Centre / Organisme de Recherche
3. Démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de l'auto-évaluation (membres du comité ad hoc à insérer)

II. Appréciations du Centre / Organisme de Recherche au regard du référentiel d'évaluation

Le rapport d'auto-évaluation fournit pour chaque standard, sur la base d'éléments de preuve :

- des réponses descriptives aux questions ;
- une analyse en fonction des points de référence ;
- des remarques et recommandations ;
- la position dûment argumentée relative à son niveau de réalisation.

Il est possible qu'exceptionnellement des standards ne soient pas mesurables par le COR. De tels cas de figure sont à signaler et à expliquer dans le rapport.

Synthèse (SWOT) du COR : à la fin de chaque champ d'évaluation, le COR doit présenter une synthèse de ses forces, ses faiblesses et ses perspectives. Des propositions concrètes d'amélioration peuvent être d'ores et déjà formulées par champ d'évaluation.

III. PERSPECTIVES ET AXES D'AMELIORATION

IV. CONCLUSION GENERALE

ANNEXES

PARTIE III

Les documents indiqués ci-dessous doivent être joints au rapport d'auto-évaluation :

1. Document d'orientation stratégique du Centre / Organisme de Recherche (document de synthèse du plan stratégique) ;
2. Statuts, règlement intérieur et manuel des procédures du Centre / Organisme de Recherche ;
3. Liste des éléments de preuves ;
4. Liste des infrastructures et des principaux équipements ;
5. Le code d'éthique et de déontologie comprenant des dispositions relatives à la lutte contre le plagiat et l'usage de faux ;
5. Liste des activités de partenariat réalisées ;
6. Liste des chercheurs du Centre / Organisme de Recherche ;
7. Liste des projets de recherche financés/réalisés durant les cinq (5) dernières années ;
8. Liste des éléments de preuve.

- **Liste du personnel de recherche du COR**

Prénom(s) et Nom	Spécialité	Etablissements d'affectation	Structures de recherche de rattachement (groupe, équipe, laboratoire etc.)	Enseignants - chercheurs (Grades CAMES)		Chercheurs					Nombre de publications	
				PT	MC	DR	MR	PD	Dr	Autres		

Synthèse							
Total Laboratoire	Total Unité de Recherche	Total Équipe de Recherche	Total enseignants- chercheurs	Total chercheurs		Total Post Doc	Total Doctorants

- Liste des publications, communications, articles de vulgarisation... des cinq dernières années du COR

Période de référence	Laboratoire, Unité ou Équipe de Recherche (LUER)	Prénoms et Nom	Type	Références des publications
	LUER 1			
	LUER 2			
	LUER 3			
	LUER n			